

**RAPPORT DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Coris Bank International (Côte d'Ivoire) ;

Mesdames et Messieurs les actionnaires, membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de Coris Bank International (Côte d'Ivoire)

Le Conseil de Conformité Interne de votre Institution (ci-après dénommé le Conseil) a procédé à l'audit des activités réalisées par CBI BARAKA (Côte d'Ivoire), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

La responsabilité de s'assurer que CBI BARAKA Branche Islamique de CBI (Côte d'Ivoire) fonctionne conformément aux principes et règles régissant la finance islamique pèse sur la Direction de la banque. Notre responsabilité est limitée à l'émission d'un avis indépendant basé sur notre propre audit externe ainsi que les rapports de l'audit charaïque interne des opérations accomplies par CBI BARAKA (Côte d'Ivoire) suivant un échantillonnage représentatif des dossiers de financement et des dépôts en vue de vous dresser un rapport.

Le Conseil a examiné les opérations objet de l'audit en vue d'émettre un avis sur la conformité desdites opérations aux principes et règles de la finance islamique d'une part et aux recommandations émises depuis sa première réunion tenue le 01 juin 2018 au siège de CBI BARAKA (Côte d'Ivoire) d'autre part.

Notre appréciation des documents s'est basée sur les rapports intermédiaires de l'auditeur charaïque interne établis les 26/07/2021 et 24/02/2022 appuyés par nos propres rapports externes tous adoptés par le Conseil lors de sa septième et huitième réunion tenues respectivement les 03/08/2021 et 25/02/2022. Les travaux d'audit ont porté sur les opérations de financement Mourabaha, cautions et dépôts à vue, étant donné que les opérations de collecte de dépôts sous forme de comptes participatifs ne sont pas encore en vigueur.

CBI BARAKA (Côte d'Ivoire) n'ayant pas perçu de pénalités sur des engagements en souffrance au cours de l'année 2021, aucune proposition d'affectation de pénalités de retard ne nous a été soumise pour examen et appréciation

A NOTRE AVIS :

Les opérations de financement ainsi que les comptes de dépôt réalisés par CBI BARAKA (Côte d'Ivoire) au cours de l'année financière 2021 ont été accomplis conformément aux principes et règles et de la finance islamique.

Fait à Abidjan, le 1^{er} mars 2022

Signé

Dr. Abdessattar KHOULDI

Président du Conseil de Conformité Interne CBI BARAKA (Côte d'Ivoire)

